



# Cheminées, fours et poêles contenant de l'amiante

## Etat de la technique

Jusqu'à l'interdiction de l'amiante, des matériaux amiantés ont été utilisés dans de nombreux fours, poêles, cheminées, poêles en faïence, poêles en fonte, poêles à bois, poêles à mazout, etc. (ci-dessous nommé "fours"). Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sont les suivants (liste non exhaustive):

- Joints de type tresse, cordons ou panneaux légers autour des ouvertures (notamment les portes des poêles)
- Joints de dilatation entre le foyer et la banquette avec panneaux légers ou cordons
- Gaines/conduits avec panneaux légers
- Panneaux légers et amiante-ciment sous ou derrière la cheminée
- Panneaux légers sous le tiroir à cendres
- Colle de carrelage/plinthe/faïence et colle/mortier des briques réfractaires
- Joint entre four et conduit de cheminée (tresses/cordons, panneaux légers)
- Isolation dans four, manteau, hotte/conduits
- En plus de l'amiante dans les fours, on trouve des matériaux amiantés également à proximité directe, p. ex. plaques de support sous le four, plaques en fibrociment ou en panneaux légers amiantés comme protection contre la chaleur/feu derrière les fours (murs) ou au plafond.

Les briques réfractaires ne sont pas considérées comme des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Pour les chauffages électriques à accumulation, [voir ici](#).

## Sans intervention

Dépend du matériau et de l'emplacement (accessibilité). Possibilité de risque moyen à important.

Les fours sont souvent nettoyés avec des aspirateurs, y compris la poussière dans les joints de dilatation (contenant souvent une tresse ou des panneaux légers amiantés) entre le foyer et la banquette. Il est recommandé de renoncer à un tel nettoyage pour éviter une libération de fibres d'amiante.

## En cas de travaux

Dépend du matériau.

- Fibrociment : zone orange
- Autres matériaux : zone rouge

---

## DIAGNOSTIQUE

Les éléments apparents doivent être expertisés. Les éléments dissimulés ne peuvent être réellement vérifiés qu'au moment de la déconstruction. Par conséquent, les matériaux en question (pour autant qu'un diagnostic complet n'est pas possible) doivent être considérés comme matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Les réserves devront être levées dans le cadre d'un assainissement par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva. Le four doit être ensuite assaini en fonction des résultats.

---

## ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Comme il est très fréquent de trouver de l'amiante dans les fours, mais que les éléments concernés ne peuvent souvent pas être analysés préalablement, il est recommandé d'assainir ces éléments par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva en appliquant les mesures de protection adaptées.

Des informations détaillées sont disponibles dans la brochure SUVA [84063 à l'intention des carreleurs et poêliers-fumistes](#).

## Élimination

À l'exception des éléments en fibrociment non cassés qui peuvent être évacués en décharge de type B, les matériaux amiantés sont à éliminer en doubles sacs dans une décharge de type E.

**Remarque générale :** Dans les cantons romands l'[Aide à l'exécution intercantonale sur "l'Élimination des déchets contenant de l'amiante"](#) (AERA, décembre 2016) s'applique. Pour les cantons alémaniques et le Tessin, il n'y a actuellement aucune directive similaire. L'OFEV est en train d'élaborer une aide à l'exécution de l'OLED sur l'élimination des déchets contenant de l'amiante. Dès que ces informations de l'OFEV seront disponibles, elles seront intégrées dans Polludoc. En attendant, les indications de Polludoc se basent sur la pratique commune en Suisse alémanique (pas de prise en compte des spécificités cantonales, sauf pour les cantons de Suisse romande). Pour la protection de la santé des travailleurs, il faut également respecter les fiches techniques [33063](#) et [33064](#) de la Suva. Par conséquent, les informations fournies dans la présente fiche doivent être utilisées avec prudence.

---

## PHOTOS



Joint plat amianté d'un four à bois.



Cheminée avec étanchéité amianté dans bac à cendres. Photo S. Baumann, Bafob GmbH.



Joint de dilatation amianté



Poêle à mazout avec cordon amianté



Panneau en fibrociment sous la poutre de la cheminée. Photo Picadus



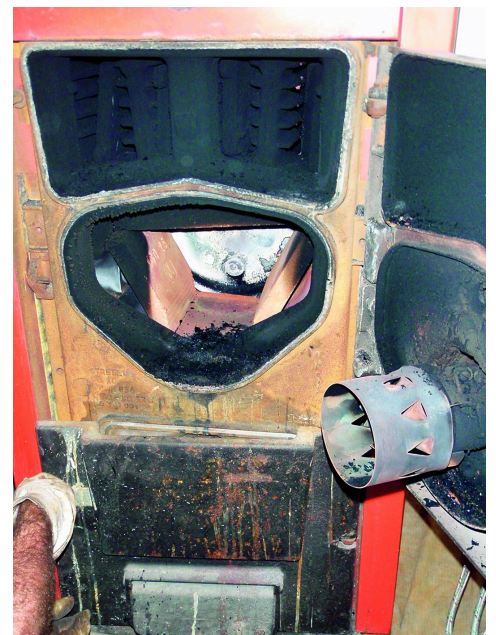
Tresse amiantée entre le foyer et la banquette, Carbotech



Panneau léger sur la face inférieure de la cheminée, Carbotech



Tresse amiantée dans une cheminée



Tresses amiantées dans four



Poêle de faïence